

## L'Opposition sur le terrain à la rencontre des habitants

### Prévention des inondations

#### Michelle Palandre rencontre les habitants de la cité du Garon

Michelle Palandre, conseillère municipale de Givors, présidente du groupe d'opposition « Le Défi givordin », a rencontré les habitants de la cité du Garon samedi 9 octobre 2010.

Au fond, sur la photo, on devine au loin la petite digue de protection contre les inondations construite par le SMAGGA et qui ne sera jamais efficace si le maire de Givors persiste à refuser l'installation d'un batardeau pour compléter cette réalisation. Sans ce batardeau le million d'euros investi par le SMAGGA ne servira à rien, pire même, cela aboutira à une surinondation.

Depuis un an, le maire de Givors n'avait pas donné son accord.

L'accueil qui a été fait par les habitants de la cité à la délégation conduite par Michelle Palandre a été chaleureux. Nous avons senti chez ces personnes une inquiétude et une angoisse face au danger d'inondations qu'ils ont subies dans un passé récent à plusieurs reprises. Les habitants de la cité se

mobilisent et ont décidé de faire signer une pétition. **Cette action a payé puisque nous apprenons que le maire vient de donner son accord verbal au SMAGGA.**

Voici le lien pour télécharger ici la lettre de Michelle Palandre que nous avons distribuée dans le quartier :

<http://www.defigivordin.info/GaronMP.pdf>

**Si vous rencontrez vous-mêmes des difficultés dans votre quartier, nous mettrons toute notre énergie et nos compétences à votre service pour vous aider.**

Contactez-nous (Voir nos coordonnées sur l'entête de ce bulletin)



### L'édito du Président

Oui au droit de grève mais non aux saccages, pillages, blocages. Citoyens de ce pays, nous ne pouvons cautionner de tels agissements. En ces temps difficiles, nous attendons des attitudes responsables de nos politiques, députés, conseillers ou maires. Quand certains, par exemple, plus porteurs de pancartes que d'alternatives, encouragent les jeunes à descendre dans la rue au lieu de prôner la réflexion ou le dialogue, ils savent pertinemment à quels risques de débordements ils se livrent. Alors, arrêtons les manœuvres politiciennes, les outrances qui ne sont pas des réponses aux graves problèmes auxquels nous sommes confrontés. Détruire, abîmer l'image de la France, mettre en péril l'économie, ne sont pas des solutions. Il est temps de siffler la fin de la récréation.

Roland VILLE

Directeur de publication  
Alain Pelosato  
N° ISSN 1772-7561  
Imprimerie de l'Alphabet

### Lotissements des Cornets Voués à la démolition !

#### Nous avons été informés en son temps de l'arrêt des travaux des 32 maisons de deux lotissements chemin des Cornets.

Nous avons pris contact avec les promoteurs et certains accédants pour comprendre la situation et éventuellement apporter notre aide.

#### Le premier élément à prendre en compte est que le maire a accordé des permis de construire dans une zone inondable.

Il a beau prétendre qu'une étude de 1999 n'annonce pas que cette zone est inondable (ce qui est à prouver) le fait est que n'importe quel habitant de Givors sait bien que cette zone est inondable, étant en contrebas du Gier et à un niveau plus bas que le centre commercial qui a été inondé de nombreuses fois. Ces terrains où ont été construits ces lotissements ont d'ailleurs été inondés à plusieurs reprises eux-mêmes.

Donc le maire a pris une très grave responsabilité en accordant ces permis de construire.

D'autre part, si le Préfet a été conduit à demander l'arrêt des constructions, c'est suite à un arrêté des deux préfets de la Loire et du Rhône datant de septembre 2009 mettant en oeuvre la préparation d'un plan de prévention des risques d'inondation du Gier (PPRi).

C'est dans le cadre de cette préparation qu'une étude d'aléas (c'est-à-dire de danger d'inondation) a été menée et produite, étude qui montre évidemment que cette zone des Cornets est inondable, n'en déplaise au maire. (Suite page suivante)

### SOMMAIRE

- Prévention des inondations
- Lotissement des Cornets
- Inondations de juin 2010
- Le Tribunal Administratif condamne la gestion du maire
- Conseil municipal avril 2010
- Conseil municipal juin 2010
- Conseil municipal sept. 2010

(Suite de la page précédente) En prévision de l'arrivée de nouveaux habitants le maire a fait installer dans la cour de l'école Langevin des préfabriqués qui vont sans doute devenir inutiles puisqu'une très faible partie des lotissements sera finalisée. Ils auront coûté 500 000 euros à la commune. Le conseil municipal ayant demandé à l'Etat une Dotation globale d'équipement de 137 500 euros. Celle-ci sera-t-elle accordée compte tenu des circonstances ? Là encore, on assiste à un "bricolage" de la mairie qui aboutit à une gabe-gie et à la défiguration de l'école dont on a abattu les arbres de la cour pour installer de hideux préfabriqués. D'autre part, la préfecture va prendre en charge les surcoûts de la reconstruction de quelques maisons et sans doute le

manque à gagner pour la démolition des autres. D'après les contacts que nous avons eus les promoteurs n'avaient pas l'intention de se laisser faire. Il est également question que la mairie prenne financièrement en charge une partie de ces surcoûts.

On se pose la question des conséquences financières pour les acheteurs des maisons qui ont sans doute avancé de l'argent et contracté des prêts et qui ne pourront pas disposer de leurs habitations dans les délais prévus.

Cette situation intervient seulement deux mois après les catastrophiques inondations du Merdary dans le centre ville, inondations qui ont fait la preuve de l'incompétence de la mairie dans la gestion et la prévention des inondations.

## Inondations du centre-ville du 13 juin 2010.

**Nous tenons à assurer de notre solidarité chacun des sinistrés des inondations.**

**Nous félicitons toutes les personnes qui ont participé aux secours, bénévoles et professionnels.**

A propos de ces inondations, nous avons quelques questions à poser :

On a toujours entendu le maire déclarer qu'il n'y a pas de fatalité pour les inondations... Cette affirmation un peu hâtive est-elle valable selon lui pour celle du Merdary du 13 juin ? Après les catastrophiques inondations de 1993 et 1994 les études hydrauliques et hydrologiques ont-elles été réalisées ? Non ! Malgré la nécessité de le faire après de si graves inondations... pour déterminer les mesures à prendre afin d'éviter une autre catastrophe. Les travaux minimalistes réalisés après ces inondations de 1993 et 1994 n'ont pas été efficaces, ils ont été même contre productifs : grille d'embâcle sur l'entrée du tunnel où la rivière entre en sous sol juste avant l'ancienne usine Pipo : jamais entretenue ni surveillée, elle s'est immédiatement bouchée obligeant la rivière à se précipiter sur la route... et petites évacuations supplémentaires transversales dans la rue qui n'ont servi qu'à la vague de l'inondation de s'introduire sous la route pour mieux la détruire.

Non entretien du bassin réservoir qui était toujours comblé..

## Le Tribunal administratif condamne la gestion du maire en annulant une délibération.

Le 28 septembre 2008, le maire demande au Conseil municipal de garantir à concurrence de 50% un prêt de plus d'un million d'euros accordé à Givors développement pour la construction du Tri postal. Aucune explication n'a été donnée, pire même, le maire a induit le conseil municipal en erreur en lui faisant croire que cette garantie permettrait d'obtenir un taux intéressant. Or le prêt était accordé depuis 9 mois et la construction du bâtiment du tri postal était terminée sans garantie de la commune. Il était d'ailleurs prévu dans le contrat de prêt qu'il fût garanti par les fonds propres de Givors développement et le foncier de l'immeuble construit. **En novembre 2008, nous avons donc demandé au tribunal administratif d'annuler cette délibération. Ce qu'il a décidé le 7 juillet dernier !**

Nous avons travaillé sans avocat. Le maire a payé un avocat avec les deniers communaux. Il a même eu le culot de demander 1500 euros de dédommagement ce que le tribunal lui a refusé. Nous sommes satisfaits que le tribunal administratif nous ait donné raison. Ainsi la commune n'aura pas à supporter les frasques de la sulfureuse société d'économie mixte Givors développement présidée par le maire M. Passi. Le tribunal administratif condamne le mépris avec lequel le maire traite les élus du conseil municipal. La décision du tribunal administratif est à disposition en téléchargement sur notre site : <http://www.defigivordin.info>

## Conseil municipal du 8 avril 2010

*Le Conseil municipal s'est encore déroulé dans une ambiance d'incompétence de la part du maire et des élus de la majorité. D'ailleurs des tensions apparaissent au sein de la majorité et pour une délibération de nombreux de ses élus ont voté contre.*

### Demande de subvention pour des travaux à l'école Paul Langevin

#### Michelle Palandre

Dans le tableau « préparation du budget primitif », on retrouve la prévision d'une construction de deux classes et d'un réfectoire pour l'école d'un montant de 340 000 €. Il s'agit, dans cette délibération, de seulement une classe et un réfectoire ce qui réduit la facture de 75 000 €. D'autre part, on demande une subvention de 137500 €. Je remarque qu'au budget, on a encore surestimé la dépense de 75000 € et sous-estimé la recette de 137500 € soit un total excédent provisionné de 212500 €. Qu'est-ce qui a fait que vous avez décidé de faire une classe au lieu de deux en trois mois ? Sur quels critères vous basez-vous pour estimer le montant ? Avez-vous des plans ou une étude financière précise ? A l'évidence vous ne savez pas ce que vous faites . C'est choquant !

**Virginie Bodard**

Ce projet est un projet au rabais. D'autre part, je reviens sur le règlement du restaurant scolaire pour vous informer que le tribunal administratif a annulé le même règlement dans une autre commune du Rhône.

**Transfert de la propriété, des V R D, équipements, espaces verts, à la communauté urbaine de Lyon de la voie Jacques Prévert**

*Au moment du transfert de compétence de la voirie au grand Lyon en 2007, la mairie avait oublié ces voies !*

**Michelle Palandre**

Il est quand même aberrant qu'on n'ait pas pensé de faire ce transfert avant. Les travaux effectués par la SNCF et RFF ont été faits en été 2009. Pour le coup, ce passage sous la voie ferrée reste en suspend et aurait pu être terminé bien avant. Les commerçants l'attendent.

D'autre part, quel est le but de cette délibération ?

Adopter les propositions du rapporteur ou autoriser le maire à signer le compromis ? Si c'est le cas, merci de le rajouter sur cette délibération afin qu'elle soit légale.

---

**Conseil municipal du 24 juin 2010****Une majorité toujours aussi morose. L'opposition toujours combative**

*M. Passi ne répond à aucune question de l'opposition, plusieurs délibérations ont de nouveau été présentées sans les documents nécessaires. Aucun élu de la majorité n'intervient. Les élus socialistes n'ont pas participé au vote sur plusieurs dossiers. Il y a donc des failles dans la majorité. Mesure de rétorsion du maire contre le public : celui-ci a trouvé portes closes et elles n'ont été ouvertes qu'après le début du Conseil, ce qui est contraire à la loi.*

**Compte administratif 2009 de la commune - budget principal****Jean-Marc Bouffard-Roupé**

De nouveau en 2009, les recettes de fonctionnement ont été sous estimées à hauteur d'1 Million d'euros, les dépenses ont été très largement surestimées de 2,3 M€, ce qui pour 2009 procure un différentiel de 3,3 M€ soit presque 15% avec le réel besoin de financement de la section de fonctionnement très largement en dessus de ce qu'impose les règles de gestion administrative. Cet important écart caractérise le manque de rigueur dans la préparation budgétaire. La cour des comptes dans son dernier rapport rappelle que l'ensemble des charges de fonctionnement de notre commune sont très en dessus de la moyenne nationale et supérieure de 38% à la moyenne départementale.

Pour 2009, les charges de personnel représentent 64% des dépenses de fonctionnement contre 56% pour les communes de même taille que Givors. Malgré des charges de fonctionnements particulièrement importantes on dégage un excédent brut de fonctionnement (Compte 1068) de plus de 4,8 M€ ce qui représente 58% des impôts locaux.

**Pourquoi perpétuellement imposer les Givordins inutilement ?**

Au budget primitif, au chapitre 011 (Charges à caractères général) vous avez voté 6,9M€. Vous avez fait ouvrir pour 7,3 M€ de crédit. Vous n'avez finalement réalisé que de 5,6 M€, en retrait de 1,3 M€ des propositions faites au BP.

Comment expliquez-vous de tels écarts, si ce n'est un manque de rigueur dans la préparation et l'exécution du budget ?

Concernant les remboursements des intérêts d'emprunt, comment expliquer une estimation budgétaire à 600 000 euros, 3 fois supérieure à ce qui est nécessaire. C'est un poste sur lequel vous auriez pu être particulièrement précis puisque aucun emprunt n'est réalisé en 2009. Pour les prêts en cours, même s'ils sont à taux variables, ces derniers en 2009 étaient à la baisse.

Pour 2009, la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat), s'élève à + de 5 M€, la DSU (la Dotation de Solidarité urbaine) elle s'élève à 1,4 M€ globalement les dotations sont égales avec celles de l'année précédente, contrairement à ce que vous ne cessez de dire, en tous cas **pour Givors l'Etat a maintenu le niveau des dotations.**

En 2009 comme depuis près de 10 ans, l'ensemble des investissements sont autofinancés, alors que par définition les investissements sont des réalisations qui profitent à la collectivité sur la durée.

Ils devraient au moins pour partie s'amortir et donc faire appel à l'emprunt.

Ainsi au fil du temps chaque génération qui profite de l'équipement participe à son financement de manière sensible et moins lourdement que si l'investissement est réglé en cash.

---

## Compte administratif 2009 de la commune - budget principal (suite)

### Michelle Palandre

Le mode de gestion que vous avez choisi explique la fiscalité élevée des Givordins d'autant plus qu'en 2009 vous aviez choisi d'augmenter les taux d'imposition de 2% selon le faux prétexte du désengagement de l'Etat et de ne pas pouvoir boucler le budget de fonctionnement.

Nous nous étions opposés à l'augmentation des impôts, et avons dénoncé les arguments que vous mettiez en avant pour justifier cette escalade fiscale.

Les faits nous donnent raison. L'excédent brut de fonctionnement est très important 4,8 M€.

Après avoir réalisé affectation, couverture coté investissement, et pris en charge le déficit de 2,8 M€ de l'année 2008, il reste encore un excédent net de clôture de 2,4 M€.

Vous n'allez pas manquer de distiller comme information que la commune est bien gérée parce que la dette est faible et que d'importants excédents sont dégagés en fin d'exercice.

En fait c'est tout le contraire, les importants excédents sont la preuve d'une estimation budgétaire qui n'est pas en adéquation avec le réel besoin.

Le Budget Primitif de l'année doit s'appuyer en grande partie sur les réalisations du compte administratif de l'année précédente. L'investissement, lui, doit pour partie être réalisé par l'emprunt pour des raisons évoquées précédemment par monsieur Bouffard.

Ainsi l'impôt des Givordins pourrait être allégé de manière significative, mais ça n'a pas l'air de vous préoccuper. Vous êtes globalement un mauvais gestionnaire puisque vous dégagéz des excédents trop importants pour la commune et en parallèle, Givors Développement la SEM que vous présidez, présente de gros déficits récurrents. **Ces résultats contraignent les Givordins à subir une fiscalité particulièrement douloureuse.**



### Virginie Bodard

On le dit depuis des années : l'impôt à Givors est trop important. Mais apparemment un impôt élevé vous aimez ça. (...) Là on parle de chiffres mais derrière il y a des personnes, des personnes qui ont du mal à payer leurs impôts...

Sur ce dossier, le plus important de l'année pour la commune, aucun élu de la majorité n'est intervenu !

## Affectation du résultat 2009 et inscriptions en découlant au budget 2010

### Michelle Palandre

Démolition rue Jean Ligonnet : Voilà 10 ans que le bâtiment menace de s'écrouler, il a fallu une tempête fin mars 2010 et que le toit tombe sur la rue heureusement sans faire de victime pour que vous réagissiez enfin. Cette affectation prouve que vous ne l'aviez pas prévue au budget 2010.

Pour l'école Langevin : Le montant total du projet se monte à 500 000 €. Prévisions Budget Primitif 2010 (2 classes) 150 000 €. Au dernier conseil municipal, une délibération parle d'un bâtiment modulaire pour 275 000 €, à la fin des échanges, vous ne savez plus précisément le contenu exact du projet. Aujourd'hui, on rajoute 150 000 € pour finalement la réalisation de 2 classes, 1 réfectoire, un hall et 1 dortoir. C'est bien pour les enfants, mais cela prouve une fois de plus que vos projets ne sont pas correctement étudiés et évalués.

## Programmation 2010 subventions des actions du CUCS

*A propos de la délibération ayant pour objet l'installation de caméras de vidéo surveillance (financé à hauteur de 50 000 € par l'Etat), certains conseillers ont évoqué une atteinte à la liberté. La majorité, mise mal à l'aise par ces attaques (que nous ne cautionnons pas d'ailleurs) au lieu de reconnaître que la délinquance devait être combattue dans cette ville, s'est cachée derrière le gouvernement en disant qu'il l'obligeait à poser des caméras. Michelle Palandre, s'est indignée de ce manque de courage et a demandé au maire d'accepter le fait que malheureusement l'insécurité étant ce qu'elle était à Givors, il fallait bien prendre des dispositions et que le gouvernement n'était en rien responsable de la délinquance dans notre ville.*

## Protocole transactionnel immeuble du Patio entre la ville et Givors développement

### Michelle Palandre

J'ai demandé en commission que la convention signée en 1990 soit remise aux élus au conseil. Et finalement il n'y a que moi qui ai eu ce document. Nous ne comprenons pas l'intérêt pour la commune de renoncer à la convention qui avait été signée en 1990. En effet celle-ci prévoyait que le bâtiment revenait en pleine propriété à la ville en 2016.

Bien que la convention ne prévoise pas ce type de changement, vous décidez de mettre un terme anticipé à cette convention au 30/06/2010, mais en changeant la donne et en disant que ce bâtiment deviendra la propriété de Givors Développement contre une indemnité de 306 000€, alors qu'il a été estimé à plus de 1 300 000 €. Ensuite, vous avancez des déductions de " valeur nette de l'ouvrage dans les comptes " de financements restant à rembourser". Mais quel est le motif de cette action, si ce n'est augmenter le patrimoine immobilier de Givors développement et démunir la commune. Le calcul est simple, si on va au bout de la convention, la ville se retrouvera en 2016, propriétaire d'un bâtiment estimé au moins 1 300 000 € et un revenu locatif de 100 000 € annuel. Si on revoit cette convention comme prévu aujourd'hui, on encaisse seulement une indemnité de 306 000 €. La question est aussi simple que le calcul : Pourquoi, dans quel but, et pour quel intérêt ?

### Transfert de la propriété des V R D, équipements, espaces verts des lotissements Bruyeres haut et bas dans le domaine public communal

#### **Michelle Palandre**

Pourquoi rappeler la délibération du 29.05.2007, citant la création des Rues François Crozat et de la solidarité et ne pas rappeler les délibérations de mai 2008 et Octobre 2009.

A quoi correspond la parcelle 1513P qui n'est pas citée dans La délibération du Conseil d'Administration de Givors Développement du 22/01/2010, d'autant plus que cette parcelle 1513 appartient à la commune selon le cadastre qui n'indique pas de division de parcelle.

*Passi avoue ne pas savoir répondre.*

### Opération immobilière plaine Robinson déclassement du domaine privé et vente foncière à l'OPAC du Rhône

#### **Michelle Palandre**

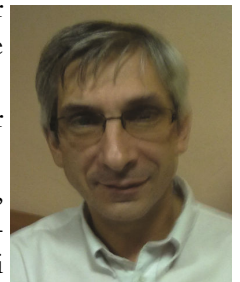
J'ai demandé en commission le document prouvant que la ville était redevable d'un terrain à l'OPAC depuis 1994 (rue de l'égalité) Selon une convention avec l'ANRU, il faut reconstruire 113 Logements sociaux suite à la démolition de 156 Logements aux Vernes. Là il s'agit de 48 Logements sociaux. Avec les 46 logements prévus aux Vernes et les 32 à Pierre Sémard, nous avons largement atteint le quota. Puisque on n'a pas l'estimation de France Domaines, comment peut-on évaluer le prix des terrains à 75 euros le m2 de SHON et le déclarer inférieur à cette évaluation.

#### **Jean-Marc Bouffard-Roupé**

Je suis assez surpris du prix du m<sup>2</sup> de SHON pour la vente du terrain à l'OPAC qui est annoncé pour cette opération. En effet par délibération du 24 juin 2004, pour la construction de l'immeuble « Le Pavillon de l'Orangerie » vous proposiez la vente d'un terrain au prix de 100 euros le m<sup>2</sup> de SHON. De 2004 à 2010, Givors serait la seule ville de France à voir son secteur foncier / immobilier chuter de 25%.

D'autant que ce point est traité par le prestataire qui a réalisé l'estimation de l'immeuble « Le Patio », et nous expose que le volume du marché est bas, mais que les prix n'offrent pas de baisse significative. Nous n'avons pas connaissance du montant de l'estimation de France Domaine, si elle existe, si oui pourquoi n'en n'avons-nous pas une copie ? D'autre part, nous n'avons pas non plus connaissance du COS qui pourtant est un élément indispensable pour établir le calcul de la charge foncière à savoir le prix du terrain.

*Enfinement (enfin !) alors qu'ils avaient refusé de donner l'estimation des domaines en commission, ils ont fini par le donner : 150 euros le M2 soit le double du prix de vente ! Devant une telle nouvelle gabegie, une élue de la majorité a voté contre.*



### Protocole transactionnel avec l'OPAC du Rhône pour l'acquisition de la galette commerciale « Casanova »

#### **Michelle Palandre**

240 000€ vont être versés à deux commerçants pour la libération de leurs locaux au 30.10.2010. Le boulanger prend sa retraite et la pharmacie va se réinstaller dans les locaux de Givors développement dans le centre commercial de NETTO qui est resté vide depuis 3 ans. Connait-on le terme du bail de la pharmacie et le montant de l'indemnité qui aurait dû lui être versée à ce moment-là si on avait attendu la fin du bail ? Pourquoi mettre en avant une étude du Grand Lyon sur l'aménagement d'un parvis puisqu'il semblerait d'après les éléments recueillis en commission que rien ne soit encore réellement défini ? On a le sentiment que vous souhaitez vous justifier d'expédier cette affaire rapidement sans qu'il y ait une urgence à le faire.

## Conseil municipal du 30 septembre 2010

*Un ordre du jour avec des délibérations mal ficelées, mal rédigées, sans les pièces jointes dont elles demandent pourtant l'approbation. Comme l'avait déclaré Michelle Palandre dans le journal Le Progrès : « La ville est dirigée de façon approximative ! » Comme toujours le maire ne répond pas à la plupart des questions posées par les élus de l'opposition.*

*Une élue communiste a voté « contre » deux délibérations. Il se confirme des divergences entre les élus socialistes et le maire.*

### Subvention exceptionnelle dans le cadre de la mise en place du fonds d'aides aux victimes des inondations du 13 juin 2010

#### **Michelle Palandre**

Vous accordez une subvention au fonds d'aide aux victimes des inondations du 13.06.2010. Très bien, je suis bien placée pour savoir ce que certains ont perdu. Mais avez-vous déjà versé des aides aux victimes des autres inondations jusqu'à ce jour ? Je n'en ai jamais entendu parler, ayant pourtant été victime en 2003 et 2008. Quels sont les critères de plus que présentent ces sinistrés pour en bénéficier aujourd'hui ? Ensuite, dans le règlement, vous ne faites pas état de condition spéciale de la situation sociale des victimes. Vous fixez un plafond de 2000€ par foyer. Ne risquez-vous pas de défavoriser les revenus modestes pour lesquels cela sera peut-être insuffisant, et un peu trop pour les autres. La répartition est-elle très équitable ? D'autre part êtes-vous sûrs de ne pas vous exposer à une obligation d'assurer cette subvention à chaque prochaine inondation ? *Michelle Palandre a posé la question : « Et si ce n'était pas passé en catastrophe naturelle ? »*

*Réponse du maire : « Il n'y aurait pas eu de fonds d'aide aux victimes. »*

### Protocole transactionnel avec la SARL bar du commerce : résiliation amiable de bail commercial et cession de licence de boissons

*Le projet de protocole a été distribué en séance alors que Michelle Palandre l'avait déjà demandé à la réunion de la commission qui a eu lieu 17 jours auparavant.*

#### **Michelle Palandre**

Vous aviez annoncé la démolition en Août. Je vois que vous êtes toujours dans la phase « en cours d'établissement d'un permis de démolir ». J'ai bien compris que ce dossier était délicat à traiter mais ne faites pas d'annonce de délais quand vous savez d'avance que vous ne pourrez pas les respecter.

Pouvons-nous espérer que le projet à venir concernera autre chose que des immeubles à caractère social ?

D'autre part, nous n'avons pas eu connaissance du protocole avant le conseil. J'avais demandé qu'il nous soit communiqué en commission. Il devait être joint à la délibération au moment de la convocation. Il vient de nous être remis. Comment voulez-vous que dans ces conditions le conseil municipal puisse se prononcer ?

### Convention du programme d'intérêt général « habitat dégradé » 2010-2014

*L'Etat est à l'initiative d'un PIG (Programme d'intérêt général) pour la réhabilitation de l'habitat indigne.*

*Les financements sont assurés par l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), la région, le Grand Lyon et la commune.*

#### **Michelle Palandre**

Nous sommes satisfaits de cette opération pour les propriétaires occupants à faible revenu qui leur permettra de rendre leur appartement habitable. Par contre, nous sommes surpris du montant accordé aux propriétaires bailleurs (1.7M contre 82 000€ aux propriétaires occupants). A cet effet, je suis quand même satisfaite d'avoir obtenu la réponse à la question que j'avais posée en commission (et que j'étais apparemment la seule à me poser, puisque personne n'a su me répondre ce jour-là), concernant le risque de spéculation. Les propriétaires bailleurs devront rendre le montant de la subvention en cas de revente avant 10 ans. Ce qui me paraît plus juste. Je suis étonnée qu'il ne soit pas fait état du niveau des ressources des propriétaires bailleurs dans les conditions requises pour l'obtention de la subvention. Parce qu'un propriétaire bailleur peut très bien avoir un parc de logements sociaux et à côté de ça posséder des immeubles de grande qualité à hauts revenus locatifs. Concernant la propriété de Montrond, j'ai été contactée par le boulanger seul commerçant de l'immeuble qui va être dans l'obligation de déboursier 40 000 euros en participation à la rénovation de la façade, ce qui m'amène à réfléchir sur le fait que ces rénovations peuvent aussi mettre en difficultés une activité commerciale déjà compliquée à Givors. C'est bien de rénover des immeubles mais il ne faudrait pas que cela fragilise les commerces qui en font partie.

Et deux détails qui me paraissent importants : le plan de la zone concernée n'est pas joint à la délibération et il y a un problème dans le tableau des propriétaires bailleurs concernant l'addition des logements par typologie. Chose qui semblait normale à tout le monde en commission mais que je ne m'explique toujours pas.

**Opposition bâillonnée**

Au nom des élus de l'opposition, Michelle Palandre a demandé la possibilité de s'exprimer dans diverses publications municipales : *Perspectives*, la lettre du maire dans laquelle des élus de la majorité s'expriment, *Votre conseil municipal* feuillet dans lequel l'opposition n'a pas la possibilité d'expliquer ses votes et *le site Internet de la ville*. Le maire a refusé. Pourtant la loi exige la possibilité pour les groupes d'opposition de s'exprimer sur tout support faisant la promotion des réalisations municipales.

**Marché à l'agonie**

Le pauvre marché forain ne cesse d'être martyrisé par la politique municipale : changement d'emplacements, privatisation de sa gestion, manque de stationnements, verbalisation excessive des clients... Notre marché se meurt. Et ce n'est pas le cinglant échec du marché du soir dans le parc de la maison du Rhône qui va arranger les choses.

**Brèves****Un jeu de construction à 500 000€ .**

Depuis la rentrée 2010, les enfants de l'école Langevin ont de nouveaux locaux, Nous sommes heureux qu'ils n'aient plus à prendre le car pour aller déjeuner à la Rama : fatigue supplémentaire pour de jeunes enfants, sans compter le danger. Mais pourquoi avoir défiguré cette charmante école avec d'hideux Algécos ? Avec 500 000€, la municipalité pouvait construire un bâtiment en dur et en harmonie avec l'existant. Mais le maire a pensé qu'il valait mieux prévoir du modulaire. Cette école devait s'agrandir pour accueillir les nouveaux arrivants des Cornets, lotissement qui ne se fera pas comme tout le monde l'a compris aujourd'hui. Tant qu'à déconstruire (comme le dit le maire) autant charger l'Algéco sur un camion et l'emmener ailleurs. Ces pauvres gamins sont bien mal considérés. Avant, ils devaient prendre le car pour aller manger, aujourd'hui on les case dans des Algécos. A quand l'école en caravane ? Et la mairie remet ça avec le local réservé aux assistantes maternelles à l'école Gabriel Péri à Bans. Elles auront droit elles aussi à leur Algéco !

**Adhésion au système d'alerte aux crues du Gier Institué par St-Etienne métropole****Michelle Palandre**

Comme toujours, comment peut-on voter une délibération quand tous les éléments ne sont pas définis. Ici c'est le montant de l'adhésion à ce dispositif qui n'est pas précisé. *Michelle Palandre intervient également à propos des Cornets et de la prévention des inondations du Garon (Voir 1ère page)*

**Virginie Bodard**

Qui gèrera et déclenchera l'alerte ? *Comme d'habitude, le maire a été incapable de répondre à cette question.*

**Chauffage urbain des Vernes : autorisation d'un contrat gaz tarif dérégulé par avenant au contrat d'affermage****Jean-Marc Bouffard-Roupé**

*Jean-Marc Bouffard-Roupé démontre que passer au marché dérégulé ne garantit absolument pas une stabilité des prix à la baisse, bien au contraire, le prix du gaz étant indexé sur le prix du pétrole. Et il conclut : un sujet aussi important que celui-ci ne doit-il pas faire l'objet d'une thématique particulière, qui devrait être menée par les élus, le fermier, un représentant de l'opérateur historique, les habitants du quartier, et une 1ère présentation aux habitants ressources ?*

**ZAC VMC : approbation du compte rendu à la collectivité locale pour 2009**

*La Commune avait confié à Givors développement (société d'économie mixte de la commune) la gestion de la ZAC de VMC. Tous les ans Givors développement doit faire le compte-rendu de sa gestion au Conseil municipal... Le maire est président de Givors développement et le conseil d'administration de cette société est dominé par les élus de la majorité du conseil municipal.*

**Michelle Palandre**

Le CRACL (Compte rendu d'activité à la collectivité locale) fait apparaître un déficit de 2 696 302 €.

Le Grand Lyon prend 2 millions à sa charge. Nous savons qu'il a déjà versé 1 million d'€ et qu'il versera le solde à la fin de l'opération donc nous supposons que la commune avance un million. D'autre part vous avez inscrit un million sur le Budget primitif en ce qui concerne la part de déficit couverte par la commune alors que vous n'aurez que 696 000 € à verser (ce qui devrait être corrigé sur le Compte Administratif 2010) certes.

**Mais une fois de plus, les impôts des Givordins auront été calculés sur une base surestimée de 304000€ en trop soit 4 points de fiscalité.**

Nous remarquons qu'il reste 25 000 mètres carrés à commercialiser. J'ai moi-même recommandé à Givors Développement un groupe d'artisans qui souhaitaient créer un projet d'exposition sur le site. Rien ne leur a été proposé, ni sur le site, ni sur la commune. En attendant, ces artisans, vont aller s'installer dans d'autres communes.

D'autre part, puisque nous sommes sur les réalisations de Givors Développement, pouvez-vous nous dire s'il y a du nouveau pour le centre commercial LIDL ? Le rapport prévu en Juillet a-t-il été déposé ? Si oui qu'en est-il ?

*Sur le LIDL, centre commercial construit pas Givors développement et qui présente de graves malfaçons faisant ainsi l'objet d'une expertise judiciaire, le maire répond que Givors développement se retournera contre les entreprises. Michelle Palandre insiste en disant que la seule chose dont elle s'inquiète est la sécurité des clients fréquentant le magasin.*

### Convention de mission en matière de développement économique entre la SEM Givors développement et la ville de Givors

#### Jean-Marc Bouffard-Roupé

La compétence de développement économique, relève du Grand-Lyon. Pourquoi faire un doublon avec le développeur économique du Grand-Lyon du secteur Lômes et cotéaux du Rhône auquel nous appartenons ? Vous présentez la SEM Givors Développement (GD) comme vecteur de dynamisation du tissu industriel et socio économique local. Certes, la SEM peut être un outil intéressant, sur le fond on ne peut qu'être d'accord. Il faut prendre en considération les réalisations faites par cette SEM, et sur ce point les résultats sont peu probants : chaque année GD est en déficit, c'est encore le cas pour 2009. C'est ainsi que nombre d'opérations immobilières menées par GD sont en déficit :

- Immeuble place Pasteur : environ 130 000 euros de perte
- Immeuble Neuvesel : là encore plusieurs dizaines de milliers d'euros de perte
- Préalablement (du temps de la CODEGI), il y a eu la Résidence du Parc : 40 000 euros de perte
- Qui ne se souvient pas de l'imbroglio de la SCI Arc en Ciel ?

Dans le domaine du Développement économique, là encore quelques « belles réalisations » :

- La ZAC de VMC démarre enfin alors qu'à de nombreuses reprises plusieurs centaines d'emplois ont été annoncées pour 2006, 2007 puis 2008. Nous sommes fin 2010.
- Après plus de 3 ans d'existence, la petite galerie marchande à côté du Netto toujours inoccupée .
- Qu'en est-il des locaux commerciaux rue Salengro repris par GD et qui eux aussi attendent depuis presque 3 ans ?
- Et que penser du complexe commercial de Bans qui reste sous expertise judiciaire et est consolidé par des étais ?

Coté administration, là encore un manque de crédibilité d'une telle structure. En 4 ans, 4 directeurs, M. Largiller,

M. Thénot, M. Lambert, M. Latreille, à quand le prochain ? Le manque de stabilité au niveau de la direction de cet établissement ne fait que mettre en exergue des problèmes de fonctionnement. La commune, principal actionnaire de cet établissement ne retire aucun bénéfice, par contre, nous devons faire l'avance de couverture ou même couvrir des déficits( un million d'euros pour la ZAC de VMC entre autres), garantir les prêts pour aujourd'hui pour plus de 5 millions d'Euros sans oublier le cadeau du patio. Une nouvelle fois, il est demandé à la commune de mettre de l'argent dans cette SEM pour un montant d'environ 400 000€ pour la convention de 3 ans alors que le service existe auprès du Grand Lyon. Quand la commune retrouvera-t-elle en retour la juste rétribution de son investissement ?

#### Michelle Palandre

Je suis très inquiète que soit confiée l'organisation du FISAC à cette SEM. Déjà que tout le monde traîne la patte pour le FISAC dont la délibération a été votée il y a plus d'un an. Rien n'a été fait depuis. J'avais d'ailleurs fait part de mon inquiétude et de mon doute à cette époque sur votre capacité à pouvoir mettre cette opération en oeuvre. Il y a eu une dépense de 104000 € pour la mise au point du FISAC, aujourd'hui encore 400 000€ dépensés inutilement par la commune, sans aucun espoir de résultat. Pourquoi ne pas laisser faire Lucie Savoye, développeur économique chargé de notre territoire au Grand Lyon ?

### Conditions de mise à disposition des enregistrements vidéos des conseils municipaux

#### Michelle Palandre

Alors pour cette délibération, je m'adresse à vous particulièrement, Mr Passi. Je vais vous demander d'une part d'être très précis sur le paragraphe concernant l'utilisation des vidéos, et la loi concernant la propriété intellectuelle et des droits d'auteurs. *Michelle Palandre a dû insister lourdement pour que le maire finisse par admettre qu'il était possible de publier des extraits vidéo sur notre site...*

Le Défi Givordin en ligne <http://defigivordin.site.voila.fr>

Adresse mail : [defigivordin@yahoo.fr](mailto:defigivordin@yahoo.fr)

**Association : LE DEFI GIVORDIN** 9 rue Victor Hugo 69700 GIVORS <http://defigivordin.site.voila.fr>

### BULLETTIN D'ADHESION

NOM .....

Prénom ..... Signature .....

Adresse .....

Téléphone ..... Date .....

E.mail .....

- j'adresse ma cotisation 2010 de 15 euros       je fais un don exceptionnel de : .....

Adhésion, don exceptionnel ou soutien financier sont à envoyer à l'adresse indiquée ci-dessus.